



L'ASSOMPTION

Ville de culture et de patrimoine

AVIS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC

VLA-AOP-TEC-201903-TCPCCG /VSL-00249398

Construction d'une piste cyclable sur le Chemin du Golf à L'Assomption

MAÎTRE DE L'OUVRAGE : Ville de L'Assomption
781, rang du Bas-de-L'Assomption Nord
L'Assomption, Qc, J5W 2H1

MAÎTRE D'ŒUVRE : Les Services Exp inc.
985, boul. Firestone, bureau 2010, joliette, Qc, J6E 2W4

NOTRE DOSSIER VLSV-00249398

DEMANDE DE SOUMISSIONS

La Ville de L'Assomption demande des soumissions pour la **construction d'une piste cyclable sur le Chemin du Golf**, à L'Assomption.

Le contrat consiste en l'aménagement d'une piste cyclable sur le chemin du Golf, décrit sommairement comme suit :

1. Remblayage des fossés et mise en place d'un réseau d'égout pluvial;
2. Mise en place de la structure de chaussée pour la piste cyclable;
3. Pose d'enrobé bitumineux;
4. Réfection des surfaces;
5. Marquage de la chaussée

Ainsi que tous les travaux connexes nécessaires à l'achèvement du présent contrat.

DOCUMENTS

Les documents d'appel d'offres pourront être obtenus par le Système électronique d'appel d'offres à l'adresse www.seao.ca, pour les entrepreneurs inscrits à ce service. Pour s'y abonner ou pour toutes autres questions, les entrepreneurs peuvent communiquer avec le SEAO par téléphone au 514 856-6600 ou au 1 866 669-7326 (pour l'extérieur) ou en consultant le site Internet www.seao.ca en stipulant le numéro de référence **VLA-AOP-TEC-201903-TCPCCG**, à compter du **mardi 19 mars 2019**. L'obtention des documents est assujettie à la tarification établie par le SEAO.

Pour tout renseignement, le soumissionnaire devra communiquer, par écrit seulement, avec André Boisvert, responsable de l'approvisionnement de la Ville de L'Assomption, par courriel à l'adresse aboisvert@ville.lassomption.qc.ca ou par télécopieur au 450 589-4512, et ce, au minimum sept (7) jours avant l'ouverture des soumissions afin de permettre à un responsable du projet de répondre à toutes les demandes avant l'ouverture des soumissions. Toutes les demandes reçues passé ce délai risquent de ne pas être considérées.

Les réponses seront communiquées par écrit à tous les soumissionnaires. Lorsqu'une réponse a pour conséquence de modifier les exigences du devis, cette réponse devra être présentée sous forme d'addenda.

EXIGENCES

Chacune des soumissions devra être accompagnée d'un chèque certifié ou d'un cautionnement de soumission émis en faveur de la Ville de L'Assomption au montant équivalant à dix pourcent (10 %) du total de la soumission, après taxes.

Seul un cautionnement de soumission établi par un assureur détenant un permis d'assureur délivré par l'Autorité des marchés financiers et l'autorisant à pratiquer l'activité de garantie au sens de la Loi sur les assurances et conforme au formulaire normalisé NQ 1809-900/A sera accepté au terme des documents d'appel d'offres. Ce cautionnement doit être valide pour une période de cent-vingt (120) jours à partir de la date d'ouverture des soumissions.

DATE ET ENDROIT DE RÉCEPTION

Les soumissions devront être déposées (l'original et trois (3) copies de tous les documents) dans des enveloppes scellées et identifiées « **construction d'une piste cyclable sur le Chemin du Golf** », à la réception du Bureau du citoyen, des communications et de la ville intelligente du complexe municipal de ville de L'Assomption, sise à l'étage du 781, rang du Bas-de-L'Assomption Nord, L'Assomption (Québec) J5W 2H1, avant neuf heures (9 h), le 5 avril 2019, et seront ouvertes publiquement le même jour, au même endroit.

La Ville de L'Assomption ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucuns frais quelconques, ni obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Donnée à L'Assomption, le 18 mars 2019.

André Boisvert
Responsable de l'approvisionnement